

LES INSTANCES DE CONCERTATION

Les rencontres entre les équipes du réseau constituent un point d'appui essentiel pour engager le projet du REP et du REP+ et échanger, notamment lors de la phase d'élaboration du diagnostic partagé. Cette dynamique professionnelle se doit d'être anticipée et organisée en mobilisant les instances de concertations déjà existantes. Les réformes en cours offrent de nouvelles possibilités pour faciliter les coopérations entre l'école et le collège.

- INSTANCES EDUCATION PRIORITAIRE**

	Acteurs	Modalités et fonctions	Références officielles
Bureau	<input type="checkbox"/> IEN et principal <input type="checkbox"/> IA-IPR référent(s) <input type="checkbox"/> Coordonnateur	<i>Des rencontres régulières</i> <input type="checkbox"/> Impulser, piloter et accompagner le projet de réseau. <input type="checkbox"/> Préparer le COPIL	Référentiel - Axe 6 https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/agir/item/ressources/des-rencontres-regulieres-entre-le-chef-detablissement-lien-lia-ipr-referent-et-le-c.html
Comité de pilotage	<input type="checkbox"/> Bureau <input type="checkbox"/> Directeurs <input type="checkbox"/> d'école <input type="checkbox"/> Conseillers pédagogiques <input type="checkbox"/> Représentant de la commune <input type="checkbox"/> Représentant du conseil départemental <input type="checkbox"/> Le délégué du Préfet à la politique de la ville <input type="checkbox"/> Le coordonnateur du Programme de Réussite Educative	<i>De 3 à 4 rencontres annuelles</i> <input type="checkbox"/> Valider et porter le projet de réseau dans toutes ses dimensions <input type="checkbox"/> Evaluer la mise en œuvre des actions	BO du 5 juin 2014 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80035

• INSTANCES INTERDEGRÉS

	Acteurs	Modalités et fonctions	Références officielles
Ecole-CollègeConseil	<input type="checkbox"/> Principal ou son adjoint <input type="checkbox"/> IEN ou son représentant <input type="checkbox"/> IA-IPR référent(s) <input type="checkbox"/> Coordonnateur EP <input type="checkbox"/> Personnels du collège <input type="checkbox"/> Membres du conseil des maîtres de chaque école du secteur <input type="checkbox"/> Invités en fonction des sujets traités	<p><i>Au moins 3 fois par an</i></p> <input type="checkbox"/> Renforcer la continuité entre le 1 ^{er} et le 2 nd degré en proposant des actions de coopérations, des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture	<input type="checkbox"/> Décret n°2013-683 du 24 juillet 2013 : http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2013/7/24/MENE1318884D/jo/texte <input type="checkbox"/> BO n°21 du 22 mai 2014 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=79642 <p><u>En éducation prioritaire</u>, le conseil école-collège est défini, avec le comité de pilotage comme une instance d'animation du Réseau</p> <input type="checkbox"/> BO n°21 du 5 juin 2014 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=80035 <input type="checkbox"/> Fiche éducol : http://eduscol.education.fr/cid79673/ressources-pour-la-mise-en-oeuvre-du-conseil-ecole-college.html
commissions	<input type="checkbox"/> La composition de la commission est arrêtée par le conseil école-collège	<p><i>Autant que nécessaire</i></p> <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des actions de son programme	<input type="checkbox"/> Site éducation nationale http://www.education.gouv.fr/cid73278/le-conseil-ecole-college.html

• INSTANCES PREMIER DEGRE

	Acteurs	Modalités et fonctions	Références officielles
Conseil maîtres	<input type="checkbox"/> Directeur <input type="checkbox"/> Enseignants de l'école <input type="checkbox"/> Membres du RASED	<p><i>Au moins une fois par trimestre</i></p> <input type="checkbox"/> Elaborer le projet d'école <input type="checkbox"/> Porter un avis sur l'organisation de service et les problèmes concernant la vie de l'école	<input type="checkbox"/> Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 : http://www.education.gouv.fr/cid225/les-structures-de-concertation.html <input type="checkbox"/> BO du 21 février 2013 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=67025
Conseil de cycle	<input type="checkbox"/> Directeur <input type="checkbox"/> Maîtres du cycle, dont des professeurs de 6 ^{ème} pour le cycle 3 <input type="checkbox"/> Intervenants invités durant le temps scolaire, en fonction des sujets.	<p><i>Autant que nécessaire</i></p> <input type="checkbox"/> Elaborer, mettre en œuvre, évaluer le projet pédagogique de cycle et en prenant en compte le programme d'actions élaboré par le conseil école-collège <input type="checkbox"/> Faire le point sur la progression des enfants dans l'acquisition des compétences <input type="checkbox"/> Formuler les propositions sur le passage des élèves d'un cycle à l'autre ou leur maintien dans le cycle <p><i>Le conseil de cycle peut s'adjoindre s'il le juge utile, des commissions pédagogiques</i></p>	<input type="checkbox"/> Code de l'éducation – article D321-15 http://www.education.gouv.fr/cid225/les-structures-de-concertation.html <input type="checkbox"/> Décret du 24 octobre 2014 http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029623527&dateTexte=20151125 <input type="checkbox"/> BO du 21 février 2013 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=67025

• INSTANCES SECOND DEGRE

	Acteurs	Modalités et fonctions	Références officielles
Conseil pédagogique	<input type="checkbox"/> Principal <input type="checkbox"/> Au moins un professeur principal de chaque niveau <input type="checkbox"/> Au moins un professeur par champ disciplinaire <input type="checkbox"/> CPE <input type="checkbox"/> Invités en fonction des sujets traités	<p><i>Au moins 3 fois par an</i></p> <input type="checkbox"/> Coordonner les enseignements et l'évaluation des activités scolaires <input type="checkbox"/> Préparer la partie pédagogique du projet d'établissement <input type="checkbox"/> Participe à l'élaboration et à l'évaluation du contrat d'objectifs <input type="checkbox"/> Préparer l'organisation des enseignements et dispositifs d'aide <input type="checkbox"/> Proposer les enseignants pour le conseil école-collège et les conseils de cycle 3 <p><i>Le conseil pédagogique peut s'adjoindre s'il le juge utile, des commissions pédagogiques</i></p>	<input type="checkbox"/> BO du 4 février 2010 : http://www.education.gouv.fr/cid225/les-structu-res-de-concertation.html <input type="checkbox"/> Décret du 24 octobre 2014 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029623527&dateTexte=20151125 <input type="checkbox"/> BO du 31 mars 2006 : http://www.education.gouv.fr/bo/2006/13/ME NE0600903C.htm
Conseil d'enseignement	<input type="checkbox"/> Les enseignants d'une même discipline	<p><i>Autant que nécessaire</i></p> <input type="checkbox"/> Faire des propositions pour l'enseignement d'une discipline <input type="checkbox"/> Contribuer à l'élaboration du plan de formation continue <input type="checkbox"/> Faire des propositions dans le cadre de la dotation globale horaire et l'utilisation des moyens provisoires	
Equipe pédagogique	<input type="checkbox"/> Les enseignants par classe, cycle ou discipline	<input type="checkbox"/> Coordonner des enseignements et des méthodes d'enseignement <input type="checkbox"/> Contribuer à la mise en œuvre du projet d'établissement <input type="checkbox"/> Assurer le suivi et l'évaluation des élèves, organiser l'aide au travail personnel	